

FNB Horizons Indice S&P 500^{MD} (HXS; HXS.U)

Survol du FNB

Nom :

FNB Horizons Indice S&P 500[®]

Date de lancement :

30 novembre 2010

Symbole :

HXS, HXS.U¹

Indice sous-jacent :

S&P 500^{MD} (rendement total)

Symbole de l'indice Bloomberg :

SPXT

Frais de gestion² :

0,10 % (hors frais de swap d'environ 30 pdb)

Gestionnaire de placements :

Horizons ETFs Management (Canada) Inc.

Fréquence de distribution :

Annuelle, le cas échéant (aucune prévue)

Admissibilité :

Tous les comptes de placement enregistrés et non enregistrés

Couverture de change :

Non

¹ Transactions en dollars américains.

² Taxes de vente applicables en sus.

³ Comparativement à d'autres FNB canadiens reproduits physiquement dans la catégorie « Actions américaines » de Morningstar. Le FNB HXS se situe au quatrième rang des frais de gestion les moins élevés sur 121 FNB, au 23 octobre 2018.

Exposition fiscalement avantageuse au S&P 500

Le FNB Horizons Indice S&P 500[®] (« HXS ») cherche à inscrire un rendement, avant frais et impôt, identique à celui de l'indice S&P 500^{MD} (rendement total), dans la mesure du possible. HXS permet aux investisseurs canadiens d'obtenir une exposition à l'indice S&P 500^{MD} (rendement total) fiscalement avantageuse.

Une version du FNB en devise américaine est également disponible sous le symbole HXS.U, qui peut être utilisé par les investisseurs ayant accès à un compte de placement en dollars américains.

Avantages de HXS

- **Avantages des indices à rendement total** : Le FNB HXS fait partie de la gamme des FNB à indice à rendement total (IRT) d'Horizons. Il a recours à un contrat de swap sur le rendement total pour reproduire le rendement de l'indice S&P 500^{MD} (rendement total). Cette structure permet habituellement de réduire les frais³ et les erreurs de suivi liées à la reproduction d'un indice, en plus d'être plus avantageuse sur le plan fiscal
- **Accès fiscalement avantageux** : Le FNB HXS ne devrait verser aucune distribution imposable
- **Réinvestissement automatique** : Les distributions des titres composant l'Indice réinvesties sont reflétées dans la valeur liquidative (« VL ») du FNB HXS à la date de leur réinvestissement, ce qui peut se traduire par une capitalisation plus efficace que les FNB dont les intérêts sont calculés uniquement tous les trimestres, voire tous les mois

Autres renseignements sur la structure IRT du FNB HXS

Le FNB HXS ne détient pas physiquement les titres sous-jacents de l'Indice. Les rendements sont plutôt dégagés par des contrats de swap conclus avec des contreparties acceptables, soit des banques canadiennes de l'annexe 1 qui affichent une cote de crédit minimum de A. Un contrat de swap est une obligation contractuelle exécutoire selon laquelle les contreparties doivent faire en sorte que le rendement quotidien de l'Indice se reflète sur le FNB, lequel est évalué à la valeur du marché tous les jours et tient compte des fluctuations de l'Indice. Les contreparties sont juridiquement tenues de produire les rendements exacts de l'Indice, avant déduction des frais.

Avantages fiscaux

Le FNB HXS ne perçoit pas directement de distributions des titres constituant l'Indice, si bien que les porteurs de parts ne doivent pas s'attendre à en recevoir. Les investisseurs dans les parts du FNB HXS obtiennent toutefois une exposition complète au rendement total de l'indice S&P 500^{MD} grâce à la structure des IRT, mais la valeur des dividendes se reflète dans la valeur liquidative du FNB plutôt que d'être payée en espèces au FNB, puis versée sous forme de distributions imposables. Les distributions des sociétés étrangères ne sont pas admissibles au crédit d'impôt pour dividendes et sont imposables lorsqu'elles sont perçues par des résidents du Canada comme revenus au taux d'imposition marginal de l'investisseur.

Par exemple, un résident de l'Ontario dans la quatrième fourchette d'imposition la plus élevée pour l'année 2018, serait assujéti à un taux d'imposition marginal de 46,41 % pour chaque distribution de dividendes provenant de titres américains. Habituellement, les porteurs de parts du FNB HXS sont exemptés de cet impôt sur les distributions reflétées dans la VL du FNB HXS.



FNB Horizons Indice S&P 500^{MD} (HXS; HXS.U)

La comparaison effectuée dans le tableau suivant illustre cet avantage fiscal par rapport à d'autres FNB qui suivent l'indice S&P 500^{MD}.

FNB	REER	CELI	Compte non enregistré
HXS	<ul style="list-style-type: none"> Tous les rendements font l'objet d'un report d'impôt Aucune retenue d'impôt américain Dispensé de l'inclusion des actifs américains aux fins de l'impôt américain sur les successions 	<ul style="list-style-type: none"> Tous les rendements sont libres d'impôt Aucune retenue d'impôt américain Dispensé de l'inclusion des actifs américains aux fins de l'impôt américain sur les successions 	<ul style="list-style-type: none"> Les gains et les pertes sont traités comme gains ou pertes en capital lors de la vente des parts Aucun impôt sur les dividendes, car il n'est pas prévu que le Fonds HXS génère de distributions Aucune retenue d'impôt américain Dispensé de l'inclusion des actifs américains aux fins de l'impôt américain sur les successions
SPY	<ul style="list-style-type: none"> Les distributions et les rendements font l'objet d'un report d'impôt Assujetti à l'inclusion à titre d'actif américain relativement au droit de succession des États-Unis Aucune retenue d'impôt américain 	<ul style="list-style-type: none"> Tous les rendements sont libres d'impôt Distributions assujetties aux retenues d'impôt américaines de 15 % Assujetti à l'inclusion à titre d'actif américain relativement au droit de succession des États-Unis Aucun crédit d'impôt étranger 	<ul style="list-style-type: none"> Les gains et les pertes sont imposés comme gains ou pertes en capital Distributions assujetties aux retenues d'impôt américaines de 15 % Les distributions de dividendes sont imposées au plein taux marginal d'imposition de l'investisseur chaque année Retenues d'impôt généralement admissibles au crédit pour impôt étranger Assujetti à l'inclusion à titre d'actif américain relativement au droit de succession des États-Unis
XSP	<ul style="list-style-type: none"> Tous les rendements et distributions font l'objet d'un report d'impôt Les distributions versées au FNB XSP sont généralement assujetties à une retenue d'impôt de 15 % Aucun crédit pour impôt étranger Dispensé de l'inclusion des actifs américains aux fins de l'impôt américain sur les successions 	<ul style="list-style-type: none"> Tous les rendements sont libres d'impôt Les distributions versées au FNB XSP sont assujetties à une retenue d'impôt de 15 % Aucun crédit pour impôt étranger Dispensé de l'inclusion des actifs américains aux fins de l'impôt américain sur les successions 	<ul style="list-style-type: none"> Les gains et les pertes sont imposés comme gain ou perte en capital Les distributions de dividendes sont imposées au plein taux marginal d'imposition de l'investisseur chaque année Les distributions versées au FNB XSP sont assujetties à une retenue d'impôt de 15 % Retenues d'impôt généralement admissibles au crédit d'impôt étranger Exempté de l'inclusion des actifs américains aux fins de l'impôt américain sur les successions

Objectifs de placement :

FNB Horizons indice S&P 500[®] (HXS) : HXS vise à répliquer, dans la mesure du possible, le rendement total de l'indice S&P/500^{MD} (rendement total) net des frais.

FNB SPDR^{MD} S&P 500^{MD} (SPY) : SPY est un fonds coté aux États-Unis dont le rendement avant frais correspond généralement à l'appréciation de la valeur et au rendement boursier de l'indice S&P 500^{MD}.

Fonds iShares Indice S&P 500^{MD} (couvert de \$ CA) (XSP) : XSP vise à procurer une croissance du capital à long terme en répliquant, dans la mesure du possible, le rendement de l'indice S&P 500^{MD} couvert en \$ CA, net de frais.

Pour en savoir davantage, veuillez visiter www.FNBHorizons.com/ETF/HXS



Investir dans le FNB Horizons Indice S&P 500^{MD} géré par Horizons ETFs Management (Canada) Inc. (le « FNB ») peut donner lieu à des commissions, frais de gestion et taxes. Le FNB n'est pas garanti, ses valeurs fluctuent souvent et son rendement passé peut ne pas se répéter. Le prospectus contient également des informations détaillées et importantes à propos du FNB. **Veuillez le lire avant d'investir.**

L'information contenue dans le présent document ne reflète que les règles fiscales générales; elle ne constitue pas et ne doit pas être interprétée comme un avis fiscal. La situation des investisseurs peut différer de celles des exemples. Il est recommandé aux investisseurs de consulter leur conseiller fiscal avant de prendre quelque décision que ce soit en matière d'investissement.

« Standard & Poor's[®] » et « S&P[®] » sont des marques de commerce déposées de Standard & Poor's Financial Services LLC (« S&P »). Ces marques sont utilisées sous licence par Horizons ETFs Management (Canada) Inc. Les FNB ne sont pas parrainés, approuvés, vendus ou recommandés par Standard & Poor's, TSX, ou leurs sociétés affiliées, et aucune de ces parties ne fait de déclaration, ne donne de garantie ni ne pose de condition quant à la pertinence d'acheter, de vendre ou de détenir des parts/actions des FNB. Une information détaillée à propos des marques de commerce et des marques de service est disponible sur www.horizonsetfs.com/pub/en/Trademark.aspx.